

<https://ugtg.org/spip.php?article1401>



Les chauffeurs grévistes de la société TCSV obtiennent une première victoire au Conseil



des Prudhommes de

asse-Terre

Date de mise en ligne vendredi 24 décembre 2010

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Victoire des grévistes de la société TCSV aux Prud'hommes :

- 1. Reportage de Guadeloupe Première ;**
- 2. Article du quotidien France-Antilles ;**
- 3. Liens vers les précédents articles sur "l'affaire TCSV" ;**
- 4. Liens vers les vidéos des actions d'information et de mobilisation.**

TCSV PRUD'HOMMES

Uploaded by [UGTG](#). - [Up-to-the minute news videos](#).

Les chauffeurs grévistes de la TCSV savourent une première victoire - France-Antilles, édition du jeudi 23 décembre 2010.

Verdict du conseil des prud'hommes. La grève des chauffeurs de la société Transports Côte sous-le-Vent (TCSV) a débuté le 3 mars 2010. Après neuf mois, elle a accouché d'une décision favorable aux grévistes affiliés à l'UGTG. En effet, mardi, le conseil des prud'hommes a rendu une décision en faveur des salariés.

Les revendications des grévistes portaient sur le paiement des heures supplémentaires non payées depuis l'année 2008 ainsi que sur le licenciement de certains chauffeurs qui avaient justement dénoncé le fait que ces heures supplémentaires ne leur étaient pas payées.

Les demandes de négociations formulées par les grévistes n'ayant pas eu de suite, le syndicat UGTG a déposé un dossier le 10 juin 2010 au conseil des prud'hommes. Après plusieurs audiences, la juridiction a rendu sa décision, condamnant l'employeur à payer aux salariés les rappels de salaires pour heures supplémentaires et les congés payés, entre 8000 et 25000 euros pour chacun des treize salariés grévistes, soit au total 250 000 euros environ.

Pour Gaby Clavier, de l'UGTG, « *c'est une décision fondamentale* ». Mais comment la société, dont le gérant s'est toujours plaint d'une situation financière difficile, va-t-elle faire face à ces dépenses ?

« *Dans ce dossier, le conseil général est le donneur d'ordre et c'était à lui de vérifier que les conditions de travail et de sécurité étaient respectées, il devrait donc aider l'employeur à payer. Pour nous, c'est une décision qui est fondée. Nous nous attendons à ce que le gérant fasse appel, mais si c'est le cas nous ferons d'autres demandes, parce qu'il y a beaucoup d'autres revendications que nous n'avions pas posées et nous n'hésiterons pas à le faire* » .

« *Une démonstration de solidarité des grévistes* »

Aujourd'hui, les grévistes se félicitent de cette décision et ne regrettent pas d'être allés jusqu'au bout de leur combat. Et selon Gaby Clavier, ce résultat est « *une vaste démonstration de solidarité des grévistes entre eux, mais aussi avec leurs familles, leurs amis et les travailleurs en général. S'ils ont pu tenir aussi longtemps, c'est grâce à toutes les personnes qui les encouragent. Je rappelle que ce sont des conducteurs de bus donc ce sont des gens populaires. C'est cette solidarité avec leur syndicat et la population de la Côte sous-le-Vent, qui a permis d'obtenir cette victoire. C'est aussi la victoire de la détermination et de l'engagement. Connaissant leurs droits, ils n'ont pas reculé. Souvent dans des entreprises, les salariés se taisent par peur, eux, ils ont lutté. Il faut rappeler qu'ils ont été les premiers à poser les problèmes qui sont soulevés aujourd'hui dans les autres entreprises de transports* » .

Cela dit, ils ne reprendront pas le travail avant d'avoir rencontré le gérant sur les conditions de reprise et de paiement. La mobilisation ne s'arrête pas à ce résultat, d'autant plus que le syndicat attend une autre décision de justice, la semaine prochaine, concernant le travail clandestin.

Joint par téléphone, hier, le gérant de la société TCSV, Max Fattore n'a pas souhaité commenter la décision du conseil des prud'hommes.

Source :

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/regions/basse-terre-et-sa-region/les-chauffeurs-grevistes-de-la-tcsv-savouren-t-une-premiere-victoire-23-12-2010-106649.php>

Post-Scriptum

Lire aussi :

- ▶ [Conflit TCSV : Lettre de L'UGTG au préfet](#), publié le 3 mars 2010
- ▶ [1 mois de conflit à la société TCSV : Lettre ouverte à Max Fattore & à ses associés](#), publié le 15 avril 2010
- ▶ [Max FATTORE ké péyé ! Fos é solidarité pou travayè a TCSV](#), publié le 06 septembre 2010

Vidéos :

- ▶ [Conférence de presse UGTG \(TCSV\)](#)- publié le 14.09.2010
- ▶ [TCSV : Journée de mobilisation au Conseil Général](#), publié le 14 octobre 2010